

ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Référente IFSI/IFAS

Me Briquet Véronique : 04 66 79 79 29

vbriquet@ch-bagnolssurceze.fr

IFMS Bagnols sur Cèze
85 avenue de Fontresquières 30200 Bagnols sur Cèze
Tel : 04 66 79 79 33 – Mail : ifsi@ch-bagnolssurceze.fr

LE CONTEXTE

En application du principe de non-discrimination inscrit dans la constitution et dans la loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations, les personnes en situation de handicap, bénéficiaires de la **loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** doivent bénéficier des mêmes conditions d'accès et de traitement à la formation professionnelle que tout autre demandeur d'emploi ou salarié.

La loi du 11 février 2005 pose d'une part le principe d'une accessibilité généralisée des publics en situation de handicap dans les dispositifs de droit commun, accessibilité qui doit se décliner tant sur le plan humain, matériel, pédagogique, organisationnel que sur le cadre bâti, et d'autre part une obligation d'adaptation.

Avec la certification nationale Qualité, la prise en compte des besoins des apprenants en situation de handicap est réaffirmée et établie par la **loi Avenir professionnel, du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**.

LES OBJECTIFS

La procédure pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap au sein de l'institut a pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants/ élèves concernés en milieu de formation aux métiers de la santé mais également leur permettre, à l'issue de cette formation de s'insérer en milieu professionnel dans le domaine des métiers de la santé.

DEFINITION DU HANDICAP

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

LE PUBLIC CONCERNE

Toute personne en situation de handicap dans la limite de compatibilité avec l'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant.

LES ENGAGEMENTS DE L'INSTITUT

L'IFMS du CH de Bagnols-sur-Cèze s'engage à mettre en œuvre l'accueil et l'accompagnement des étudiants/élèves en situation de handicap, pilotée par le référent handicap, membre de l'équipe pédagogique.

Si des réorientations sont toujours possibles en cours de parcours, il est indispensable de réfléchir à la cohérence du projet professionnel et du parcours de formation avant l'entrée en formation et de vérifier la compatibilité entre le métier et le handicap.

L'IFMS s'engage à :

- Accueillir les étudiants/élèves en situation de handicap, sans discrimination en tenant toutefois compte de l'adéquation entre le métier pour lequel la personne va être formée et le handicap,
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap,
- Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap,
- Mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettant de sécuriser les parcours de formation,
- Assurer le suivi de l'étudiant/élève tout au long de la formation,
- Entrer dans une démarche d'amélioration continue de son accessibilité avec la création d'un groupe « projet accessibilité » et l'inscription sur la plateforme régionale Ressource Handicap Formation (RHF).

Les apprenants ayant un handicap temporaire, qui connaissent une aggravation de leur état de santé, une limitation temporaire de leur activité peuvent formuler une demande d'aménagement d'épreuve ou du parcours de formation en formulant une demande auprès du référent handicap de l'IFMS et en fournissant un certificat médical émanant du médecin généraliste.

Les aménagements des épreuves d'examens sont à adresser au référent handicap avec le justificatif (MDPH, certificat médecin agréé). Cette demande sera étudiée lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

PROCEDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'apprenant en situation de handicap est au cœur du dispositif. **C'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant, en faisant état de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre à l'Institut en raison de son handicap, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).** Celui-ci a donc un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de son projet d'études ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation du handicap dont il est porteur.

Dès l'entrée en formation, une rencontre est proposée à la personne en situation de handicap par le référent handicap. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) et nécessaires au bon déroulement du parcours de formation. L'évaluation menée par le référent peut également porter sur les besoins de l'apprenant en stage, afin de préparer au mieux les phases d'immersion en établissement de santé, et ainsi le futur accès à l'exercice professionnel.

Cette appréciation se fait avec la personne.

MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Le référent s'assure, en lien avec la direction et les équipes pédagogiques, de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogique permettant l'intégration de l'apprenant et la prise en compte de la spécificité de son handicap. Il se met en lien avec le référent pédagogique de l'étudiant afin d'assurer une communication optimale et promouvoir la transmission d'informations quant aux difficultés rencontrées.

Un parcours de formation individualisé peut ainsi être proposé. Le référent exercera tout au long de la formation un état de veille quant aux difficultés qui pourraient survenir, en lien avec le handicap présenté.

SUIVI DE LA FORMATION

Un bilan individualisé réunissant l'apprenant, le référent pédagogique et le référent handicap sera programmé en fin de formation afin d'assurer une poursuite du parcours vers l'emploi dans les meilleures conditions.

Les acteurs et ressources au sein de l'IFMS

- Référente handicap de l'Institut

Mme BRIQUET Véronique : 04.66.79.79.29 ou vbriquet@ch-bagnolssurceze.fr

- Accessibilité aux locaux et équipements

Le bâtiment est situé uniquement en rez-de chaussée

- place de parking identifiée devant l'institut,
 - porte d'entrée adaptée,
 - marquage au sol,
 - sanitaires adaptés,
 - agrandissement des portes,
 - rampes d'accès.
- Accessibilité des informations et cours en ligne sur la plateforme Elfe Theia
 - Site internet

Région

Conseil régional d'Occitanie

Hôtel de région de Toulouse

22, Boulevard du Maréchal Juin

31 406 Toulouse cedex 9

Numéro gratuit 0 800 0070 70

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle consolide le rôle des régions en matière de formation et d'orientation professionnelle. La région, en matière de handicap, définit et met en œuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes en situation de handicap, en concertation avec l'Etat, le service public de l'emploi, l'Agefiph, le FIPHFP, les organisations syndicales et les associations représentatives des personnes en situation de handicap.

IFMS Bagnols sur Cèze
85 avenue de Fontresquières 30200 Bagnols sur Cèze
Tel : 04 66 79 79 33 – Mail : ifsi@ch-bagnolssurceze.fr

Agefiph

TOULOUSE : 17 Boulevard De La Gare - BP 95827, Immeuble La Passerelle St Aubin 31505
Toulouse

MONTPELLIER : Immeuble Antalya - Zac Antigone, 119 Avenue Jacques Cartier - CS 19008
34967 Montpellier

Délégation régionale Occitanie Nathalie BAYLE, nathalie.bayle.acceis@orange.fr,
<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>) – Tél : 0.800.11.10.09,
<https://www.agefiph.fr/occitanie> – *Dispositifs d'aide formations courtes* => condition : statut
RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) du demandeur.

Créée par la loi de 1987 et confortée dans son rôle par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'Agefiph a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail. Elle propose une offre d'interventions composée de services, de prestations et d'aides destinés aux personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi (titulaires d'une RQTH, d'une pension d'invalidité, quelle que soit sa catégorie, d'un taux d'IPP supérieur ou égal à 10 %, d'une carte d'invalidité ou d'une allocation adulte handicapé ou ayant déposé un dossier à la MDPH) et aux entreprises privées, quel que soit leur taille (financée par les contributions des entreprises de 20 salariés et plus soumises à l'obligation d'emploi, l'offre d'interventions est mobilisable pour toutes les entreprises privées sans condition de taille).

Cap emploi

Cap emploi 30

183 rue Guy de Maupassant

30000 Nîmes

Tél : 04 66 68 99 70

Site web : <https://www.capemploi-30.com/>

Courriel : secretariat@capemploi30.fr

Les Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

France travail – Missions locales

France travail (anciennement Pôle emploi) et les missions locales concourent à l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi.

France travail accompagne l'ensemble des demandeurs d'emploi et affecte le suivi de certains demandeurs d'emploi en situation de handicap vers Cap emploi (selon les critères définis au niveau national et local)

Adresse :

520 avenue Roger Salengro

30200 Bagnols-sur-Cèze

09 72 72 39 49

Les **missions locales** accompagnent les jeunes de moins de 26 ans, sortis du milieu scolaire. Des jeunes demandeurs d'emploi en situation de handicap peuvent faire partie du public suivi par les missions locales.

Adresse :

Missions locales jeunes du Gard Rhodanien- Uzège

5 rue des jardins du souvenir

30200 Bagnols-sur-Cèze

04 66 89 09 34

MDPH du Gard

Structure d'accompagnement des personnes en situation de handicap, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Adresse :

176 boulevard du président Salvador Allende

30000 Nîmes

0800 20 55 88

Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)

Ressources spécialisées venant apporter un appui expert permettant d'identifier les conséquences du handicap au regard du projet professionnel de la personne et les moyens de le compenser.

Contacts :

Nature du handicap	Zone géographique	prestataires	coordinateur	mail	téléphone
Handicap moteur	tous les départements d'Occitanie	APF France	Vincent HIVERNAT	sacip.occitanie.apf@gmail.fr	05 34 51 13 17
Handicap visuel	12-46-82-81-32-31-65-09	IJA	Catherine HIBERT	prestations@ijatoulouse.org	07 71 36 53 27
Handicap visuel	48-30-34-11-66	FAF	Sophie RIGAUD	pas@faf-lr.fr	04 67 50 50 60
Handicap auditif	12-46-82-81-32-31-65-09	ARIEDA	Perrine ROUX	pas.hamp@ariado.asso.fr	09 54 36 74 08
Handicap auditif	48-30-34-11-66	ARIEDA	Perrine ROUX	pas.hamp@ariado.asso.fr	04 99 23 27 75
Handicap psychique	12-48-30-46	ADRH	Caroline MERMOZ	sybil@adrh.org	06 68 60 01 36
Handicap psychique	34-81	APSH	Marielle LERICHE	ur-montpellier@apsh34.org	04 99 13 76 76
Handicap psychique	11-09-66	APAJH	Sabine GIOIOSA	pas-hm-hp@apajh09.asso.fr	05 34 09 33 19
Handicap psychique	82-31-65-32	EHE	Anna FORNEROD	pas-hp@gers32.org	09 54 36 74 08
Handicap cognitif	Tous les départements d'Occitanie	ASEI	Marie-Cécile DAUGER	pastco@asei.asso.fr	05 61 75 22 00